

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 AVRIL 2009

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - FREY Nicolas - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne

En fonction : 15

Présents : 12

**Absents excusés : 3 Mme PERRIN Marie-Thérèse qui donne pouvoir à Monsieur VETZEL Jean-Paul
Mme NEVEUX Yolande – Mme BERNARD Sylviane**

Convocation envoyée le 30 mars 2009

Secrétaire de séance : Monsieur FREY Nicolas

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009**
- 2) INVESTISSEMENTS 2009**
- 3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PACTE 2009-2011**
- 4) DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT PROGRAMME 2009**
- 5) MARCHE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE D'AMELANGE**
- 6) MARCHE : MISE HORS D'EAU ECOLE LOT 1 ET 2**
- 7) MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE FONDASOL**
- 8) MARCHE : ETUDE « AMENAGEMENT DE L' ETANG ORNITHOLOGIQUE »**
- 9) DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT PROJET SANEF**
- 10) DIA**
- 11) EXONERATION DE LA TLE : ZAC DITE « EXTENSION SUD DES JONQUIERES »**
- 12) DIVERS**

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2009**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 mars 2009 en proposant la modification suivante concernant le point 15 « divers » : projet IDEO ECOL'O : « l'unanimité » est remplacé par 13 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 mars ainsi amendé.

2) INVESTISSEMENTS 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des investissements prévus dans le budget 2009 approuvé lors du conseil municipal du 13 mars 2009. Cet état, ainsi approuvé, sera joint au dossier de demande de convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA en application de l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 1^{er} de la Loi de Finances rectificative pour 2009.

Investissements 2009 inscrits au budget 2009

- Aménagement des étangs 2 ^{ème} tranche	180 000,00 €uros
- Réfection des écoles	300 000,00 €uros
- Aménagement place Anne de Méjanès « fin de chantier »	23 000,00 €uros
- Mur de protection mise hors d'eau des écoles	589 000,00 €uros
- Création de 3 parkings	115 000,00 €uros
- Enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange « barrage d'Argancy »	170 000,00 €uros
- Aménagement rue de la Chapelle « fin de chantier »	11 700,00 €uros
- Aménagement de l'ancien presbytère en local pour les associations	300 000,00 €uros
- Achats divers compte 2188	71 500,00 €uros
- Travaux divers compte 2318	90 000,00 €uros
	<hr/>
TOTAL	1 850 200,00 €uros TTC
Dont - fin de chantier travaux 2008	34 500,00 euros TTC
- opérations nouvelles	1 654 200,00 €uros TTC
- investissements divers	161 500,00 €uros TTC

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le tableau des investissements 2009 inscrits au budget 2009. Charge Monsieur le Maire de transmettre à qui de droit cette décision.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DU PACTE 2009-2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution, dans le cadre du PACTE 2009-2011, d'un montant de subvention du Conseil Général de 151 375,00 €uros.

Pour l'année 2009, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les demandes de subventions sur les travaux d'investissements suivants :

1- Création de 3 parkings	96 153,84 €uros HT soit 115 000,00 euros TTC
2- Enfouissement des réseaux secs « rue d'Amelange »	142 140,46 €uros HT soit 170 000,00 €uros TTC
3- Aménagement des étangs 2 ^{ème} tranche	141 000,00 €uros HT soit 168 636,00 €uros TTC

Les subventions souhaitées sont de 30 % du montant des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes de subventions pour 2009 dans le cadre du PACTE. Charge Monsieur le Maire de transmettre le dossier à Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle.

4) DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT PROGRAMME 2009

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal la demande formulée à Madame la Sous-Préfète de Metz Campagne de signature d'une convention précisée au point 2 « application du dispositif de plan de relance de l'économie relatif au FCTVA ». Il soumet à l'approbation du conseil municipal les demandes de Dotation Globale d'Equipement pour 2009 selon le tableau suivant :

Réfection des écoles 1 ^{ère} tranche	300 000,00 €
Construction d'un mur de protection mise hors d'eau des écoles	589 000,00 €
Aménagement de l'ancien presbytère en local pour les associations	300 000,00 €
TOTAL	1 189 000,00 €

Vu l'effort consenti, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une Dotation Globale d'Equipement au taux maximum réglementaire.

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Metz Campagne.

5) MARCHÉ : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS RUE D'AMELANGE

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis du marché « enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange ».

Quatorze entreprises ont répondu.

Les trois entreprises les mieux disantes :

- SOBECA	78 349,20 €uros HT
- THEPAULT	88 838,00 €uros HT
- MTP	90 236,30 €uros HT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission, après vérification des offres, propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SOBECA pour un montant du marché de 78 349,20 €uros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la commission d'appel d'offres municipale et charge Monsieur le Maire de signer le marché et de le signifier à l'entreprise retenue SOBECA.

6) MARCHÉ : MISE HORS D'EAU ECOLE LOT 1 ET 2

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres, concernant la construction d'un mur de protection des écoles contre les crues de la Moselle, est en cours. Afin de permettre la réalisation de ces travaux durant les mois de vacances « juillet et août », il est nécessaire de prendre les décisions d'attribution du marché à la fin des délais de l'appel d'offres en cours. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal qu'il prenne une décision l'autorisant à signer les marchés lot 1 et lot 2 dès la connaissance des résultats de l'appel d'offres. Il va de soi que les entreprises les mieux disantes seront retenues et que le conseil municipal sera informé officiellement lors du conseil de mai 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à retenir les entreprises les mieux disantes et à signer les marchés des lots 1 et 2 des travaux de construction du mur de protection des écoles contre les crues de la Moselle.

7) MARCHÉ PASSE AVEC L'ENTREPRISE FONDASOL

Pour connaître l'état du sol du terrain sur lequel le mur de protection contre les risques d'inondation des écoles doit être construit, Monsieur le Maire a confié les travaux de sondage à l'entreprise FONDASOL.

Coût de l'intervention : 4 365,40 €uros TTC
Conforme au devis proposé

Le conseil municipal prend acte des travaux réalisés et autorise Monsieur le Maire à payer cette facture de 4 365,40 €uros TTC à l'entreprise FONDASOL, exécutrice des travaux de sondage du sol.

8) MARCHÉ : ETUDE « AMENAGEMENT DE L'ETANG ORNITHOLOGIQUE »

Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, informe le conseil des résultats de l'appel d'offres lancé sur l'étude de l'aménagement de l'étang ornithologique sis en bordure de la Moselle. Cet appel d'offres fait suite au premier appel d'offres lancé et déclaré infructueux par manque d'information sur les études à réaliser. Quatre entreprises ont répondu :

- Atelier du Territoire	26 202,50 €uros
- Biotope	28 180,00 €uros
- Esope	24 120,00 €uros
- ONF	31 300,00 €uros

Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice propose de retenir l'entreprise la mieux disante : ESOPÉ.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer et signifier le marché à l'entreprise ESOPÉ pour un montant de 24 120,00 €uros HT.

9) DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR L'EAU CONCERNANT LE PROJET SANEF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des documents reçus en mairie venant de Monsieur le Préfet de la Moselle. Ils précisent les conditions dans lesquelles une enquête publique sera ouverte du 15 avril 2009 au 18 mai 2009. Cette enquête publique porte sur le projet de mise à niveau général du système d'assainissement et de protection de la ressource en eau sur l'A4.

Le conseil municipal de la commune d'Argancy est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

Le conseil municipal enregistre les demandes de Monsieur le Préfet de la Moselle et donne, par 10 voix pour et 3 abstentions, un avis favorable au projet de mise à niveau général du système d'assainissement et de protection de la ressource en eau sur l'A4.

Le conseil municipal se réserve le droit d'apporter un avis sur le résultat de l'enquête au vu des remarques faites par des particuliers ou associations de la commune.

10) DIA

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant l'acquisition suivante :

- maison d'habitation sise 3 rue de la Crouée à Argancy
Parcelle n° 60 section 2 d'une superficie de 6 ares 05

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour cet achat de bien.

11) EXONERATION DE LA TLE : ZAC DITE « EXTENSION SUD DES JONQUIERES »

Par courrier, en date du 10 mars 2009, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz informe le conseil municipal de l'adoption, par son conseil, du dossier de création de la ZAC dite « Extension Sud des Jonquières » sise sur le territoire à RUGY Commune d'Argancy.

Ce dossier prévoit que les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC soient exonérées de la Taxe Locale d'Equipeement. Cette exonération doit être prise par une délibération du conseil municipal de la commune d'Argancy.

Le conseil municipal prend acte de la demande et décide, à l'unanimité, de l'exonération de Taxe Locale d'Equipeement pour les constructions édifiées à l'intérieur du périmètre de la ZAC dite « Extension Sud des Jonquières ».

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz pour application.

12) DIVERS

AMENAGEMENT SUR LA ZONE DITE « ALEM »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, pour information, le projet de lotissement de la zone dite « Alem ».

Le conseil municipal prend acte de l'information et souhaite une rencontre avec les services de l'entreprise lotisseuse pour de plus amples informations.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur Patrick SPIRCKEL, Conseiller Municipal chargé des réseaux informatiques de la mairie, informe le conseil municipal des devis reçus pour le remplacement du matériel informatique équipant la mairie et la mairie annexe :

Devis Entreprise DELL

- 6 tours
- 2 vidéo-projecteurs
- 1 portable
- 1 clavier

8 636,20 €uros HT
soit 10 328,90 €uros TTC

Devis Etablissement MALISAN

- 5 tours
- 2 portables

10 476,00 €uros HT
soit 12 529,30 €uros TTC

Après examen des propositions, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de l'entreprise DELL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise DELL.

Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette proposition pour l'achat de ce matériel informatique.

Fin de la séance : 21 heures 35